

DECISION N° 2022-10

OBJET : Marché n°SID22G – Elaboration d’une cartographie des collectivités et des centres de tri dans le cadre du projet de restructuration du centre de tri CYRENE de VALOSEINE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L. 5211-9 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, en matière de marchés sans formalité préalable, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 16 septembre 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une cartographie SIG des collectivités et centres de tri dans la perspective d’apporter un support d’aide à la décision à jour pour le projet de restructuration du centre de tri de Valoseine, dans le cadre de l’obligation réglementaire de passage aux extensions de consignes de tri ;

CONSIDERANT la proposition la plus économiquement avantageuse présentée par la société Trident Service 15 allée des Sablières 78290 CROISSY SUR SEINE dans son devis du 30 août 2022 ;

Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier la réalisation de la prestation de cartographie à la société Trident Service sis 15 allée des Sablières 78290 CROISSY-SUR-SEINE, SIRET n° 483 275 582 00037, pour un montant total de 5 940 euros HT soit 7 128 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **8/09/2022**

Transmis en Préfecture et affiché le **8/09/2022**

Mark VENUS
SIEGE
Pour le Président empêché
Premier Vice-Président du Syndicat Intercommunal

MAIRIE DE ST-GERMAIN-EN-LAYE
VALOSEINE

